



SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2009

M. Laurent GARRIGUES, président du Conseil municipal ouvre la séance à 20h35, et annonce d'ores et déjà qu'il aura le plaisir d'offrir un apéritif en fin de séance.

Présents : Madame Monique MEYER, Maire.
Monsieur Eric GARDI, adjoint.
Monsieur René JEMMELY, adjoint.

Mesdames Catherine LUGINBÜHL, Gloria ROSENBERG et Tamara VEDRINE GRANDJEAN, Messieurs Didier FLECK, Jean-Pierre GAILLARD, Laurent GARRIGUES, Olivier GOY, Philippe ISELI et Yves MERMIER conseillères et conseillers municipaux.

Excusée : Madame Claire-Lise HALDEMANN, conseillère municipale.

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2009 ;
- 2) Communications du bureau du Conseil municipal ;
- 3) Communications de l'Exécutif ;
- 4) Rapports des commissions ;
- 5) Propositions de motions et de résolutions ;
- 6) Fixation des dates des prochaines séances du Conseil municipal ;
- 11) Questions et divers.

Décisions prises durant cette séance du Conseil municipal

- Etudier toutes les propositions envisageables à soumettre à M. MEEUS, comme compensation en vue du déclassement de la zone du manège en zone sportive.
- Supprimer le mandat « bibliobus » qui avait été confié à la commission sociale.
- Attendre le résultat de l'étude réalisée par M. REYFER sur l'alternative d'une bibliothèque communale.
- Préparer un courrier-questionnaire à l'intention des aînés par la commission sociale. OK à l'unanimité.

M. FLECK fait remarquer qu'il manque deux points à l'ordre du jour, à savoir : les dates des prochaines commissions et le vote des crédits pour la transformation des bâtiments de Sézégne, comme il en a été question lors de la dernière séance du Conseil municipal du mois de novembre.

En ce qui concerne le vote des crédits pour les bâtiments, M. GARRIGUES précise que certaines questions se sont posées afin de pouvoir prendre une décision en toute connaissance de cause. A ce propos, M. GAILLARD prendra la parole au point 2 de l'ordre du jour.

Pour les dates des commissions, celles-ci seront abordées sous le même point que les dates du Conseil municipal.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2009

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents, avec remerciements à ses auteurs.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

2.1 Vote des crédits pour les bâtiments de Ségégnin : M. GAILLARD explique que pour les membres de la commission aménagement – travaux, il manquait des informations au niveau des devis généraux. La commission a fait part de sa liste de questions. Dès le retour des réponses, la commission retravaillera dessus et transmettra sa réflexion aux conseillers.

2.2 Votations de ce dimanche : M. GARRIGUES est personnellement content des résultats obtenus par le CEVA et la traversée de Vésénaz. Il pense que c'est un bon point.

3. Communications de l'Exécutif

3.1 Manège d'Avusy

M^e MEGEVAND et son client, M. MEEUS sont venus à la Mairie il y a quelques semaines et nous a confirmé cet entretien par écrit.

Lors de cette entrevue, et pour aller dans le sens que nous avons décidé lors d'une précédente séance du Conseil municipal, il a été dit que nous pensions que ça n'amènerait à rien de se battre, mais qu'il était plus sein de trouver des alternatives. Remarques auxquelles ils ne sont pas restés insensibles.

Voilà les propositions qui en ressortent (extraites, dans leur intégralité, de la lettre du bureau d'avocats de Monsieur MEEUS) :

a) **Une école d'équitation ou un poney-club** pourrait être créé dans le périmètre de la zone sportive, à côté des installations existantes, sur la partie nord-est des parcelles, le long de la route de Chancy. Cette infrastructure devrait conduire à la création d'une carrière, de trois ou quatre boxes et devrait également entraîner l'engagement d'un employé supplémentaire. Cette école d'équitation pourrait être ouverte prioritairement aux enfants domiciliés sur le territoire de la Commune d'Avusy, lesquels pourraient en outre bénéficier de tarifs préférentiels.

Dans le cadre de cette école, des stages pourraient être également organisés, puisqu'il y a assurément une demande importante à cet égard.

b) S'agissant du **chemin d'accès au manège**, qui fait partie du domaine public communal, il a été restauré aux frais de Monsieur MEEUS. Celui-ci est disposé à continuer à entretenir ce chemin, respectivement à transformer le revêtement qui y figure aujourd'hui, selon les désirs de la Commune ;

c) D'une manière non directement liée à l'exploitation du manège, mon mandant serait prêt à continuer, après discussion avec votre exécutif, à **l'amélioration paysagère de la Commune**, soit par la plantation d'arbres, soit de toute autre manière qui reste à déterminer ;

d) Au cas où, au strict plan juridique, la modification du régime des zones envisagée conduirait la Commune d'Avusy à devoir modifier son **plan directeur**, cela générerait assurément des frais. Sous réserve que ceux-ci soient clairement déterminés, mon client pourrait tout à fait accepter de prendre en charge les conséquences économiques qui, pour la Commune s'attacheraient à la modification du régime des zones demandée.

Mme MEYER tient à souligner qu'il ne s'agit pas d'une liste exhaustive. Elle souhaiterait que les conseillers étudient bien ces propositions et réfléchissent à toutes les mesures pour lesquelles ils seraient prêts à entrer en discussion, d'ici à la séance du mois de janvier prochain.

Mme VEDRINE GRANDJEAN demande ce que pourrait engendrer notre refus d'entrer en matière sur ces propositions ?

Mme le Maire dit que nous pouvons toujours nous battre, mais dans 5 – 6 ans, tout sera fichu.

M. ISELI se demande si nous pouvons vraiment exiger le paiement du changement de régime de zone, ou d'autre chose. Et si tel est vraiment le cas, jusqu'où pouvons-nous aller ?

Mme le Maire dit que c'est faisable à condition d'avoir un contrat en béton armé.

Mme VEDRINE GRANDJEAN : Comment justifier la position de la Commune envers d'autres propriétaires qui ont été confrontés à des refus d'autorisation, et qui les ont respectés ?

Mme MEYER : En le contraignant par des mesures sur le long terme !!!

M. GARRIGUES relève que grâce à l'intervention de l'Exécutif, une négociation est maintenant possible. Un grand pas en avant est fait, même si la situation n'est pas parfaite.

Mme MEYER attend maintenant des conseillers, qu'ils transmettent toutes les propositions qu'ils pourraient avoir, d'ici à la séance du mois de janvier.

M. ISELI : Quel est le périmètre concerné ?

M. TERRIER : C'est le chemin communal qui détermine la limite du périmètre.

M. GOY demande si cette démarche ne va pas handicaper nos prochains déclassements ?

Mme le Maire ne le pense pas, car cela ne concerne pas les mêmes zones.

Même si la situation est rageante, elle est ce qu'elle est et M. FLECK attire l'attention sur le fait qu'il est capital que nous nous mettions à la hauteur de nos exigences.

Mme MEYER : Oui et c'est pour cette raison qu'elle demande des idées.

3.2 Dans le cadre de la campagne « chèque énergie 2009 », la commune a reçu une subvention pour la réfection du toit du bâtiment de la Poste, de Fr. 8'250,--.

3.3 Mme MEYER rappelle aux conseillers que la visite du site de la Sablière du Cannelet à Forestal aura lieu le **mardi 15 décembre à 15h.00**, directement sur place. Cette visite sera suivie d'une discussion à 16h.15 à la salle de sociétés au CCA.

Si par hasard cette visite devait être annulée pour cause mauvais temps, un e-mail serait envoyé.

3.4 Une assemblée communale aura lieu le **lundi 18 janvier 2010 à 20h.00** à la salle communale de Sézegin, afin de présenter les mesures de sécurité décidées et en cours de réalisation, dans les villages de la commune.

3.5 Vergers hautes tiges : Des contacts sont pris avec les agriculteurs et des nouvelles seront très certainement transmises à la séance de la rentrée.

3.6 M. JEMMELY rappelle la fête de l'Escalade, ce samedi à Sézegin.

3.7 Noël des aînés : **Mardi 15.12 à 18h.30 à Sézegin.**

- 3.8 L'école ne présentera pas de Noël cette année, mais organisera une réception « fenêtre de l'Avent » le **lundi 21 décembre à 18h.30**, devant la nouvelle école. Les conseillers sont les bienvenus.
- 3.9 Le Bibliobus reprend ses marques et passera dès le mois de janvier 2010, selon l'ancien horaire, le jeudi, de 14h.00 à 15h.00 à Sézegnin et de 15h.30 à 17h.00 à Athenaz.
- 3.10 Poste électrique de Champlong
M. GARDI : Ce poste est maintenant supprimé et son emplacement sera désaffecté en début d'année.
- 3.11 La pose des pavés du CCA a pris un peu de retard.
Ces travaux seront terminés à la fin de la semaine.
- 3.12 Travaux
- Chemin des Quoattes : les travaux de sécurité routière ont commencé.
 - Route de Forestal : La route sera fermée une bonne quinzaine de jours début février, pour poser le revêtement.
 - Route de Sézegnin : Quant à elle, elle sera finalement fermée à la circulation à partir du 15 mars, afin de ne pas semer la pagaille avec la fermeture de la route de Forestal.

4. Rapport des commissions

4.1 Commission environnement

Synthèse de la soirée énergie : Une quarantaine de personnes étaient présentes. Le sujet a été abordé d'une façon générale et a suscité pas mal de questions. La commission va poursuivre dans cette voie, en proposant une chronique régulière dans le bulletin d'informations communal. (Délai de reddition des articles : 15 janvier)

Les intervenants (SIG et le service cantonal de l'énergie) ont demandé à rencontrer la commune, car ils auraient des programmes de collaboration avec les communes à proposer.

A ce propos et avant que les autorités les reçoivent, M. FLECK leur a envoyé un courrier pour le demander plus précisément ce qu'ils peuvent nous apporter.

Journée botanique avec la population : Cette sortie sera sur le thème des plantes envahissantes et la date retenue est le **12 juin 2010**, sur le terrain, avec les mêmes services qui étaient présents la première fois. Le but de cette journée est de reconnaître et de savoir comment lutter contre ces plantes).

Vaisselle réutilisable : Il s'agit de vaisselle à louer propre, et que nous rendons sale. Le seul problème est que la société qui propose cette vaisselle se trouve à Lausanne. Mais à voir peut être pour les fêtes extérieures, sachant qu'il faut compter 1'500 gobelets pour 500 personnes, pour un coût de Fr. 250,--.

Statistiques déchets : Pas encore obtenues. En attente pour la réalisation d'un article.

Gestion des déchets des entreprises de notre commune, suite à une action cantonale : Ne correspond pas à une commune comme la nôtre. Nous pouvons toujours voir au coup par coup.

Implications environnementales des activités de M. Maury au site de Forestal : 3 membres de la commission font partie du groupe ad hoc...

Information de Mme ROSENBERG d'un projet d'une coopérative d'habitations écologiques et sociales : Sujet pas du ressort de la commission.

Mme ROSENBERG va se renseigner pour savoir si ce projet pourrait être viable sur notre commune, car pour l'instant elle n'a pas pu réunir assez d'éléments.

4.2 Commission finances

Lors de cette commission, il a été question de remettre à jour le tableau sur la politique des investissements de la commune, au sens large, et de donner les priorités telles que ressenties. L'idée étant de donner une impulsion à l'Exécutif.

Ce tableau peut bien évidemment évoluer dans le temps.

Mme LUGINBÜHL trouve que le travail qui a été fait est très bien. Toutefois, la culture et les loisirs font partie de la commission sociale, qui avait demandé d'en tenir compte, pour ne pas que ces sujets soient séparés.

M. BONAÏTI attire l'attention que ce tableau se réfère au budget et pas aux commissions du Conseil municipal.

M. GAILLARD demande si par nouvelle Mairie, on entend les deux bâtiments ?

Mme MEYER : Oui, dans ce tableau les bâtiments de Sézegnin figurent de manière globale.

Les conseillers n'ayant plus de questions, M. BONAÏTI souhaiterait qu'une séance soit fixée avec M. SOLER début janvier, afin de valider l'enveloppe des 8 millions prévue pour les bâtiments de Sézegnin. Il est important de savoir si nous pouvons nous le permettre en nous projetant dans le futur. Ce travail doit être fait en collaboration avec la commission aménagement / travaux.

4.3 Commission scolaire et sociale

Parascolaire : Le GIAP et les P'tites Assiettes ont été rencontrés pour mettre à plat certains dysfonctionnements et problèmes relationnels. Cette rencontre a été très constructive et a permis de débloquent certains points.

Une réunion trimestrielle est prévue avec un répondant de chaque entité.

Mme LUGINBÜHL tient à remercier l'Exécutif d'avoir mis ça sur pied.

M. JEMMELY précise que ces rencontres vont être testées sur une période de 6 mois et un bilan sera ensuite effectué.

Mme LUGINBÜHL : Les deux associations, ACE et Happy Children, proposant des services qui s'apparentent au GIAP, n'ont pas été retenues. Elle demande à l'Exécutif de bien vouloir leur envoyer une réponse écrite.

En ce qui concerne le parascolaire, Mme LUGINBÜHL est persuadée que nous pouvons mieux faire, même si elle ne dénigre pas le GIAP. Elle demande de bien vouloir y réfléchir.

Bibliobus : En attente du travail de M. REYFER. De plus, vu que le bibliobus a retrouvé des horaires arrangeants, n'avons-nous pas intérêt à travailler sur l'éventualité d'une bibliothèque communale ?

Mme GIRARD pense qu'il faut d'abord attendre le dossier de M. REYFER avant d'étudier la possibilité de créer une bibliothèque communale.

Mme LUGINBÜHL rappelle que ce mandat était parvenu à la commission sociale en raison notamment, des changements d'horaire de passage du bibliobus. Les choses étant rétablies, la question ne se pose donc plus. La commission peut-elle supprimer ce mandat de sa liste ?

Mme VEDRINE GRANDJEAN se demande à son tour, si le bibliobus est à nouveau satisfaisant, pourquoi vouloir créer une bibliothèque ?

M. GARRIGUES demande aux conseillers s'ils sont d'accord de supprimer le mandat du bibliobus confié à la commission sociale ?

UNANIMITE

En ce qui concerne l'étude de la bibliothèque, Mme MEYER propose d'attendre le résultat du travail de M. REYFER et qu'en fonction de sa synthèse, étudier la possibilité de créer une bibliothèque communale.

Les conseillers sont d'accord à l'unanimité avec cette proposition.

Aînés : L'idée est de leur soumettre, lors de la soirée du 15 décembre, un petit sondage pour connaître les attentes qu'ils pourraient avoir et aussi avec des propositions de divertissements qui leur sont offertes.

Mme le Maire s'interroge sur le moment de le faire. Elle pense qu'il serait plus opportun de leur proposer cela lors de la sortie du mois de juin, où nous sommes plus proches d'eux, ou alors par courrier. La soirée de Noël n'est pas propice à cela.

La commission préparera ce questionnaire et le soumettra au Conseil municipal : UNANIMITE.

Jeunes : L'association de la Jeunesse est motivée pour reprendre l'organisation de la Vogue. La date de la Vogue n'est pas encore fixée. Une prochaine réunion est fixée le 13.01.10 à 20h.30 au CCA, pour savoir si oui ou non, ils organiseront la Vogue cette année, et si oui, à quelle date. Cette réunion est ouverte à tous.

Réunion des jeunes : la commission voulait étendre cette réunion aux jeunes de 13 à 25 ans.

Mme MEYER attire l'attention sur le fait que 13 ans c'est très jeune, trop jeune. Cette invitation mettrait le Conseil municipal en porte-à-faux avec l'Exécutif, qui ne veut pas voir ces jeunes dehors, à cause de leur âge, sans impliquer leurs parents.

Culture : Deux propositions seront faites par Mme VEDRINE GRANDJEAN au mois d'avril.

La commission va également continuer ses réunions avec différents intervenants, tout au long de l'année. Réunion ouvertes à tous.

Par rapport au dossier du GIAP qui a représenté beaucoup de travail, Mme VEDRINE GRANDJEAN aurait voulu que la commission puisse défendre ses idées avant que la décision soit prise par l'Exécutif. Le mandat lui avait été confié et elle n'a pas pu le présenter comme il se doit.

M. JEMMELY rappelle que la décision prise par l'Exécutif a été annoncée à la commission. Le dossier n'est pas clos et le travail effectué par la commission n'est pas inutile. Il a été conséquent et nous a éclairé sur beaucoup de choses. Nous entamons maintenant une période d'essai de 6 mois avec le GIAP. Des réunions, auxquelles la commission sociale peut participer et intervenir, seront organisées régulièrement.

Mme VEDRINE GRANDJEAN est déçue. Plusieurs versions du projet avaient été proposées, réalisables en plusieurs étapes. Personnes n'a pu les entendre et ça ne sert à rien d'argumenter maintenant, puisque la décision est prise.

M. JEMMELY : Le but du remplacement du GIAP était de trouver une organisation qui propose des prestations similaires, pour une somme ou identique, ou inférieure, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à maintenant.

M. VILLARS comprend les frustrations de Mme VEDRINE GRANDJEAN par rapport au travail accompli, car la solution trouvée à l'air si simple, que nous aurions dû penser à faire cette période d'essai avant.

Mme ROSENBERG relève qu'il est sain et normal d'évaluer régulièrement les fournisseurs.

Par ailleurs, elle demande, pour une question de respect, de bien vouloir éteindre les téléphones portables lors des séances du Conseil municipal.

M. VILLARS précise que son portable lui sert essentiellement d'agenda.

M. GARRIGUES : Le sujet n'est pas clos. Ce travail a permis de resserrer les liens entre les différents intermédiaires et de définir une période d'essai de 6 mois. Laissons faire les choses.

M. FLECK ne comprend pas pourquoi ce mandat a été confié à la commission sociale par le Conseil municipal, puisque le dossier du GIAP à un moment ou à un autre, revient à l'Exécutif ? Est-ce pour une question d'intervention de négociation ?

Mme MEYER : Lorsque qu'une commission arrive au terme de son mandat, son dossier est remis à l'Exécutif et l'Exécutif prend une décision par rapport au travail rendu. C'est le cas pour le dossier du GIAP, pour lequel il y a un audit.

M. JEMMELY ajoute également que l'Exécutif ne serait pas obligé d'inviter la commission sociale à participer aux réunions du GIAP et des Ptites Assiettes. Mais il trouve cela essentiel pour une question de clarté et d'informations.

Mme ROSENBERG demande si le contrat passé avec le GIAP peut être cassé ?

M. JEMMELY : Oui, avec un délai de 6 mois de préavis.

M. BONAITI aimerait savoir avec qui travaillent les autres communes ?

Mme LUGINBÜHL : Les communes qui nous entourent comptent sur le bénévolat des parents.

M. GARRIGUES précise que le GIAP fait partie de l'ACG et il s'agit de la plus grosse entreprise parascolaire sur le canton.

Mme MEYER ajoute que la commune de Soral propose 2 repas pique-nique par semaine, à midi et sans parascolaire entre 16h00 et 18h00.

4.4 Commission économie et agriculture

Répertoire des entreprises : 20 entreprises ont répondu. Une relance sera faite par téléphone. Le but étant de créer une plaquette à l'intention des communiens et aussi de les faire apparaître sur notre site Internet.

Bourse d'échange : Les cartes d'échange seraient gérées par le secrétariat. Les informations figureraient sur les panneaux officiels et le site Internet, sous la forme d'offres et de demandes, sans caractère commercial, ni rémunération.

Panneau entrée commune : Contraignant, car il s'agit du domaine public et la commission a décidé d'y renoncer.

Dossiers en cours dans les autres commissions : Pour certains dossiers tels que les terrains Portier et la Sablière du Cannelet à Forestal, zone artisanale d'Eaumorte et reconversion du bureau de Poste – tous les domaines qui pourraient toucher l'économie ou l'agriculture - la commission économie propose sa collaboration et est à disposition de la Mairie ou des autres commissions.

A ce propos, Mme LUGINBÜHL informe que la commission sociale va également se pencher sur les plans et les coûts de la Mairie et de la salle de Sézegnin, et venir avec ses propositions par rapport aux activités sociales.

4.5 Commission aménagement

Sécurité routière : Les plans pour lesquels les autorisations ont été délivrées ont été consultés et les membres de la commission ont constaté par exemple, que la largeur de 3,50 m. au chemin des Quoattes n'est pas respectée partout à la hauteur des places de

stationnement en quinconce sont prévues. Eric se renseignera avant la réalisation de ces travaux.

Au carrefour route Pré-Recoux/route d'Avusy, demander s'il est possible de relier les évacuations d'eaux directement au collecteur, ce qui éviterait enfin la gouille.

Les travaux débuteront dès que les pavés du CCA seront terminés. Le surfacage de la route d'Avusy n'est pas prévu avant le printemps 2010, tout dépend des SIG qui vont changer la colonne d'eau. La route de Forestal sera fermée au trafic durant la réalisation des travaux de sécurité.

Enfin, M. GARDI a proposé divers totems pour les entrées des villages, mais rien n'est encore défini.

Pavés CCA : Voir communications de l'Exécutif.

Travaux de la Mairie : La commission a demandé des informations supplémentaires au moyen d'une liste de questions (information sur les différents chapitres, explications des honoraires énormes (20 %), obligation bâtiment minergie – lois, subv. - ?, couvert de la salle de Sézegnin, différence énorme entre les deux devis, réflexion sur l'économie et coût supplémentaire pour la réalisation minergie ?, etc.)

Mme MEYER : L'Exécutif avait initialement prévu de mettre ces crédits au vote ce soir, et au vue de cette liste de questions, il est important que les conseillers soient complètement convaincus et Mme le Maire souhaiterait qu'une commission travaux se réunisse au début janvier pour prendre connaissance des réponses et en débattre, afin d'être bien au clair.

M. FLECK pense qu'avec ce que nous avons entendu lors de la réunion énergie, tout porte à croire que les personnes qui sont intervenues sont habilitées à entourer une commune dans ce genre de démarches.

Mme le Maire ne croit pas que le fait de questionner ces personnes va changer quelque chose au niveau de l'enveloppe. Il y a un moment où il faut se lancer, car tout va très vite, et il va falloir honorer les factures concernant les études énergétiques qui ont été entreprises.

Le rapport géologique est parvenu à la Mairie aujourd'hui. Il contient 18 pages, difficiles à comprendre si nous ne sommes pas du métier. C'est pourquoi, une « traduction française » va être demandée à M. CHAMBAZ.

En ce qui concerne le chemin des Quoattes, M. GARDI précise que la largeur actuelle de la route, combinée à la création du trottoir ne permet pas de laisser 3,50 m. partout. Le trottoir sera donc réduit à 1,50 m.

Pour l'écoulement de la flaqué à proximité du cimetière, la question sera posée au bureau d'ingénieurs.

Enfin la question des totems a été transmise à Trafitec, qui va contacter la CMNS.

5. Propositions de motions et de résolutions

Rien à signaler.

6. Fixation des dates des prochaines séances du Conseil municipal

- Mardi 19.01.10 à 20h.30
- Mardi 16.02.10 à 20h.30
- Mardi 23.03.10 à 20h.30
- Mardi 20.04.10 à 20h.30
- **Lundi 10.05.10 à 18h.30** Approbation des comptes 2009 + repas
- Mardi 15.06.10 à 20h.30

La séance du mois d'avril est précédée de la rencontre avec le public à 19h.00 à la salle de Sézegnin.

6.1 Fixation des dates des réunions de commissions

- Lundi 11.01.10 à 19h.00 commission Economie Mairie
- Mardi 12.01.10 à 17h.30 commission Finances Mairie
- Jeudi 14.01.10 à 18h.30 commission Aménagement CCA
- Jeudi 28.01.10 à 18h.30 commission Environnement CCA

7. Questions et divers

7.1 M. GAILLARD informe qu'il sera absent à la visite de la Sablière du Cannelet, site de Forestal, ainsi que pour le Noël des aînés le 15 décembre prochain.

7.2 M. GOY demande si l'Exécutif est au courant pour la poubelle qui déborde au terminus du L à Avusy, et s'il a reçu les photos ?

Mme MEYER : Un courrier a été envoyé aux TPG pour attirer leur attention. Des poubelles à tri sélectif seront installées au terminus, une fois celui-ci déplacé.

7.3 M. BONAÏTI tient aussi à excuser son absence au Noël des aînés.

7.4 Mme LUGINBÜHL trouve l'attitude des personnes qui ont souillé les WC extérieurs du centre communal complètement déplorable.

7.5 Mme LUGINBÜHL a reçu des demandes d'habitants pour que les jeux des promotions scolaires soient plus ciblés enfants.

7.6 Mme LUGINBÜHL a trouvé que la séance sur l'énergie était très intéressante et encourage la commission environnement dans sa démarche.

7.7 Mme LUGINBÜHL informe que qu'un article sur Halloween et un sur les fenêtres de l'Avent seront transmis afin de paraître dans le prochain bulletin communal.

Pour rappel, le délai de reddition des articles est fixé au 15 janvier.

7.8 Enfin, Mme LUGINBÜHL fait le vœu pour l'année prochaine qu'un nouveau parascolaire officie à Avusy.

7.9 M. FLECK a pris connaissance d'un communiqué de presse du département des institutions, qui mentionne qu'à partir du 1^{er} décembre 2009, dans quelques communes déjà, les Confédérés peuvent s'adresser à leur commune de résidence pour certaines démarches relatives aux changements d'adresse, attestation de domicile, etc.

Pour les autres communes, ce nouveau service rendu à la population sera finalisé au 1^{er} mars 2010.

Qu'en est-il pour nous ?

Mme MEYER : Les cours nécessaires pour répondre aux attentes de notre population ont été suivis, nous attendons maintenant qu'on vienne nous installer le programme nécessaire.

La séance est levée à 22h.30.

C'est avec plaisir que nous nous retrouvons à partager un apéritif « garni », offert par M. GARRIGUES, pour clore l'année en beauté, fêter ses quelques « printemps » et aussi remercier toutes les personnes présentes autour de cette table, pour le travail accompli tout au long de l'année.

Un conseiller :

Le secrétaire :

Le président du Conseil :